



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal du 16 février 2023

Objet :

CONVENTION RELATIVE AU REMBOURSEMENT DE LA REMUNERATION DES MEDECINS MEMBRES DU CONSEIL MEDICAL INTERDEPARTEMENTAL ET DES EXPERTISES MEDICALES

L'an deux mil vingt-trois, le seize février, les membres du Conseil Municipal de Bailly, légalement convoqués le dix février, se sont réunis à dix-neuf heures dans la salle Georges Lemaire sous la présidence de Monsieur ALEXIS Jacques, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : **20**

Jacques ALEXIS, Sabrina TOURMETZ, Eric VERSPIEREN, Eve VON TSCHIRSCHKY, Bertrand MENIGAULT, Jacques NICOLAS, Caroline de SAZILLY, Charlotte LOGEAIS, Hervé DEWYNTER, Mathieu BELKEBIR, Siham ROUSSEL, Frédéric GUIRIMAND, Laurent MITON, Julien COURTIN, Ségolène MOREAU, Stéphanie BANCAL, Françoise GUYARD-CASTANET (Départ à 21h avant le vote de la délibération n°2023-01), Patrick BOYKIN, Noëlle MARTIN (Départ à 20h avant le vote de la délibération n°2023-01), Alexandre RUECHE, Claude MAQUIS, Dominique DURAND,

Ont donné pouvoir : 7

Denis PETITMENGIN	à	Jacques NICOLAS
Lucie CATROUX	à	Julien COURTIN
Caroline BOUIS	à	Jacques ALEXIS
Vincent CLAUDIERE	à	Sabrina TOURMETZ
Maelys LUXOR	à	Frédéric GUIRIMAND
Françoise GUYARD-CASTANET	à	Stéphanie BANCAL
Noëlle MARTIN	à	Patrick BOYKIN

Le Conseil a choisi comme Secrétaire : Hervé DEWYNTER

EN EXERCICE : 27 PRESENTS : 20 REPRESENTES : 7 VOTANTS : 27

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-21,

VU le Décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux,

VU le Décret n°2022-350 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique territoriale

VU l'Arrêté du 4 août 2004 relatif aux commissions de réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

CONSIDERANT la convention relative au remboursement des honoraires des médecins membres du conseil médical interdépartemental et des expertises médicales présentée par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne,

AYANT ENTENDU l'exposé du rapporteur, Monsieur Bertrand MENIGAULT, Adjoint au Maire en charge de la Culture, du Patrimoine et des Ressources Humaines,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

APPROUVE la convention relative au remboursement de la rémunération des médecins membres du conseil médical interdépartemental et des expertises médicales avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la région Ile de France en annexe,

AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que toutes pièces s'y rapportant,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Pour copie conforme,
Fait à BAILLY, 16 février 2023



Jacques ALEXIS
Maire de BAILLY

Accusé de réception en préfecture 2 / 2
078-217800432-20230216-07-2023-DE
Date de télétransmission : 02/03/2023
Date de réception préfecture : 02/03/2023